

Comité international de la Croix-Rouge

DEUX NOUVEAUX MEMBRES DU CICR

Lors de sa dernière Assemblée ordinaire des 20 et 21 janvier 1993, le Comité international de la Croix-Rouge a élu deux nouveaux membres, MM. Jean-François Aubert et Josef Feldmann. Le Comité, composé exclusivement de citoyens suisses, compte ainsi 21 membres.

Jean-François Aubert, né en 1931, est originaire de Savagnier (canton de Neuchâtel). Il est docteur en droit, professeur de droit constitutionnel aux universités de Neuchâtel et Genève. Il a fait ses études à Neuchâtel, Tübingen, Paris et Ann Arbor (USA). M. Aubert a été conseiller national de 1971 à 1979, puis conseiller aux Etats jusqu'en 1987.

Josef Feldmann, né en 1927, est originaire d'Amriswil (canton de Thurgovie). Docteur ès lettres, il a étudié dans les universités de Zurich, Genève et Louvain. De 1958 à 1963, il a dirigé l'Ecole suisse de Florence. Dans l'armée, il a notamment commandé la Division de campagne 7 et le Corps d'armée de campagne 4, avant d'être nommé commandant de corps. M. Feldmann est professeur titulaire de l'université de Saint-Gall. Il y a enseigné, entre autres, la politique de sécurité.

Par ailleurs, le Comité a nommé **M. Rudolf Jäckli** membre honoraire du CICR. M. Jäckli était membre du CICR et membre de son conseil exécutif depuis 1979.

MISSIONS PRÉSIDENTIELLES

● New York (20 novembre 1992)

Le 20 novembre 1992, à l'occasion du débat de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question de la coordination de l'assistance humanitaire, le président du CICR a prononcé une déclaration

sur le «renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence des Nations Unies» dont la *Revue* publie le texte ci-après (voir pages 54-60).

C'est la première fois qu'un président du CICR intervenait à la tribune d'une séance plénière de l'Assemblée générale, fait d'autant plus notoire qu'il s'inscrivait au cœur de la problématique de la coopération du CICR avec l'ONU en matière d'assistance humanitaire.

En marge de cette session, le président du CICR a eu un entretien avec le Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, sur la problématique de l'assistance humanitaire dans les principaux théâtres d'opération actuels. Il a aussi rencontré M. Stoyan Ganev, ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, et président de la 47^e Assemblée générale des Nations Unies, avec qui il s'est entretenu des problèmes relatifs au respect du droit humanitaire et du danger créé par la confusion des actions humanitaires et politiques.

La situation dans l'ex-Yougoslavie et en Somalie et la coordination des actions humanitaires ont été au centre des discussions que M. Sommaruga a eues avec la baronne Linda Chalker of Wallasey, «Minister for Overseas Development» de Grande-Bretagne et M. Marrack Goulding, secrétaire général adjoint des Nations Unies pour les opérations de maintien de la paix. La question des «zones protégées» et celle des mines antipersonnel ont été spécialement abordées avec ce dernier ainsi que la diffusion du droit humanitaire au sein des forces de maintien de la paix.

Durant ce séjour à New York, le président a eu un échange de vues avec M. Tadeusz Mazowiecki, rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie, lequel a abordé le sujet de l'évacuation des camps, la question des pays d'accueil et surtout le problème de la mise en place des «zones protégées».

● Rome (30 novembre-2 décembre 1992 et 11-13 janvier 1993)

Le président du CICR s'est rendu à deux reprises en Italie où il a rencontré les hauts dignitaires de l'Etat et les dirigeants de la Croix-Rouge italienne. Il s'est rendu également au Vatican.

En novembre 1992, accompagné du professeur Marco Mumenthaler, membre du Comité, et de M. Harald Schmid de Grunegg, chef de la division du financement au département de la Communication et des Ressources extérieures, le président s'est tout d'abord entretenu avec M. Emilio Colombo, ministre des Affaires étrangères et ses

proches collaborateurs, notamment M. Enrico de Maio, responsable de la coopération multilatérale, des opérations en cours en Somalie, au Mozambique et dans l'ex-Yougoslavie et du respect du droit humanitaire. La question des statuts de la Croix-Rouge italienne et celle de l'avenir de l'Institut international de droit humanitaire de San Remo ont également été abordées ainsi que le financement du CICR: à ce propos, les autorités italiennes ont annoncé des contributions pour plusieurs opérations du CICR.

Ces différents sujets ont été au cœur des entretiens que le président a eus avec le professeur Luigi Giannico, Commissaire extraordinaire de la Croix-Rouge italienne et ses deux adjoints, l'ambassadeur Remo Paolini, et le général Paolo Carlini. La délégation du CICR a eu aussi l'occasion de visiter plusieurs centres d'activité gérés par la Société nationale et elle a assisté à une démonstration des auxiliaires de santé militaires.

Enfin, au Vatican, le président a rencontré le nouveau secrétaire d'Etat, le cardinal Angelo Sodano, et Mgr. Jean-Louis Tauran, secrétaire pour les rapports avec les Etats, avec qui il s'est entretenu des activités du CICR et de son financement. Il a eu également un échange de vues avec le cardinal Roger Etchegaray, président du Conseil pontifical (Cor Unum).

En janvier 1993, le président du CICR, accompagné de M^{me} Francesca Pometta, membre du Comité, et de M. Dominique Buff, assistant du président, s'est à nouveau rendu à Rome. Il a ainsi été reçu par le président de la République, M. Oscar Luigi Scalfaro, et s'est entretenu avec le ministre de la Santé, M. Francesco De Lorenzo, le ministre de la Défense, M. Salvatore Ando, et le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, M. Bruno Bottai.

Les buts de ces entretiens étaient de faire progresser la révision des statuts de la Croix-Rouge italienne, renforcer l'appui financier de l'Italie au CICR, faire le point sur la situation opérationnelle, notamment en Bosnie-Herzégovine et en Somalie, et discuter d'un projet de coopération du gouvernement italien en Somalie. A ce propos une séance de travail tripartite organisée au ministère des Affaires étrangères a rassemblé des collaborateurs du ministère, les dirigeants de la Croix-Rouge italienne ainsi que la délégation du CICR élargie. Les protagonistes ont examiné les modalités de reprise par le gouvernement italien de l'hôpital de Quetta au Pakistan et discuté de la délégation à la Croix-Rouge italienne d'un projet, partie du programme du CICR en Somalie, financé par le gouvernement italien.

Au cours de ces deux visites, le président du CICR eut l'occasion d'accorder plusieurs interviews à la presse écrite et à la télévision. Le 12 janvier il a prononcé au siège de la Croix-Rouge italienne une conférence sur le CICR et les droits de l'homme.

● **La Haye (12 décembre 1992)**

Le président du CICR a participé le 12 décembre à la célébration solennelle du 125^e anniversaire de la Croix-Rouge néerlandaise qui s'est tenue dans le «Ridderzaal» à La Haye, en présence de S.M. la Reine Béatrice des Pays-Bas, des princesses Juliana et Margriet, plusieurs ministres, les autorités civiles et militaires et quelques représentants du corps diplomatique.

M. Sommaruga y a prononcé un discours, devant un public nombreux, consacré notamment à la coresponsabilité de tous les Etats pour le respect du droit international humanitaire.

L'hommage de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a été présenté par M. Karl Kennel, président de la Croix-Rouge suisse et vice-président de la Fédération.
